

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 22 MARS 2007

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	54

L'an deux mille sept

et le : 22 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

17 mars 2007

Date d'affichage

17 mars 2007

**Le Comité Syndical du 16 mars 2007, régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2007 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 22 mars 2007 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Nombre de Membres présents : 54

Monsieur Michel GUTLEBEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**RAPPORT ANNUEL SUR  
LE PRIX ET LA  
QUALITE DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF DE  
L'EXERCICE 2006**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE  
L'EXERCICE 2006**

**VOTE :**

**POUR : 54  
CONTRE : 0**

- Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

**DELIBERATION  
N° 2007/05**

Le comité syndical, approuve par 54 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des Maires des communes adhérentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 22 mars 2007